



N° de résolution



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 DÉCEMBRE 2025

Séance ordinaire du conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce huitième jour de décembre, de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

SONT PRÉSENTS :	Yanick	Lacroix	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Kevin	Grenier-Chabot	Conseiller (2)
	Patrick	Savard	Conseiller (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Mélissa	Perron	Conseillère (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Yanick Lacroix, maire de La Motte.

25-12-132 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

25-12-133 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

25-12-134 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2025, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDES DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

Les membres du conseil ne désirent pas prendre part à la campagne provinciale de sensibilisation « villes et municipalités contre le radon » de l'association pulmonaire du Québec.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT OLO 2025-2026

Les membres du conseil ne désirent pas prendre part à la campagne de financement OLO 2025-2026, de la fondation hospitalière d'Amos.

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISIONS

25-12-135 PÊCHE EN HERBE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d’autoriser madame Camille Langevin, agente de développement pour la Municipalité de La Motte, à agir au nom de la Municipalité dans le cadre du projet « Pêche en herbe » et à signer tout document et contrat relatif à ce projet.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L’ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D’ABITIBI

Monsieur Yanick Lacroix, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de novembre dernier.

COMPTE-RENDU DE L’AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l’agente de développement pour le mois de novembre.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L’ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2025.

25-12-136 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que les comptes du mois de novembre 2025, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de deux cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-huit sous. (215 481.88 \$)

Agente développement Camille Langevin	500.00 \$
Atelier KGM Inc.	144.31 \$
Bélanger, Maurice	100.00 \$
Bell Mobilité Inc.	92.61 \$
Béton Fortin Inc	1 385.45 \$
Centre du Camion Gamache Inc.	115 619.43 \$
Chambre de Commerce et d'industrie	287.44 \$
Elcom Radio Inc	11.50 \$
Énergie Sonic	11 084.01 \$
FQM Assurance Inc.	660.54 \$
Gestion P. Mino. Tansery Inc.	104.55 \$



Hydraulique J.M.P.E.	1 223.44 \$
Hydro-Québec	1 824.73 \$
Journal des Salaires	21 958.63 \$
Larouche Bureautique	691.71 \$
Location Lauzon Amos	-69.51 \$
Master Card BNC	380.49 \$
Max Transport 2018 Inc.	28.74 \$
Multi-Services J.V.B.	288.70 \$
Municipalité de Landrienne	20 044.38 \$
Norinfra Inc.	18 722.53 \$
Nortech Solution Informatique	1 402.52 \$
Papeterie Commerciale	297.82 \$
Pharmacie Jean Coutu	34.33 \$
Pièces et Matériaux Abitibi	409.31 \$
Postes Canada	106.65 \$
Savard, Monique	26.88 \$
Services Mécaniques RP Inc.	1 131.35 \$
Sonospec.Com	63.24 \$
Télébec Ltée	127.86 \$
UAP Inc.	2 432.57 \$
Videotron	84.70 \$
Ville D'Amos	13 657.20 \$
Visiaction	339.18 \$
Vitrerie Pomerleau	98.73 \$
Wurth Canada Limited	-52.83 \$
Ziplignes	238.70 \$
Total de l'approbation des comptes	215 481.89 \$

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil soient : Messieurs Yanick Lacroix, Luc St-Pierre, Kevin Grenier-Chabot, Patrick Savard, Patrick Cyr et Pascal Bellefeuille ainsi que madame Mélissa Perron.

25-12-137 CIM - COOPÉRATIVE INFORMATIQUE - FQM - ACQUISITION

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu d'autoriser l'acquisition du logiciel de gestion municipale et services – CIM au coût de vingt mille cent quarante-quatre dollars et soixante-quinze sous (20 144,75\$) plus les frais de formation et d'intégration du nouveau logiciel et de le financer sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE

25-12-138 CALENDRIER DES RENCONTRES 2026 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 2026, ces séances se tenant le lundi et débuteront à 19 h 30 :

12 janvier	9 février
9 mars	13 avril
11 mai	8 juin
13 juillet	10 août
14 septembre	5 octobre
9 novembre	14 décembre

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

25-12-139 **NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT POUR LE COMITÉ CONSULTATIF FORÊT DE LA MRC D’ABITIBI**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, de nommer monsieur Kevin Grenier-Chabot à titre de représentant pour la Municipalité de La Motte pour le comité consultatif forêt.

ADOPTÉE

25-12-140 **NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT POUR L’OFFICE D’HABITATION DU BERCEAU DE L’ABITIBI POUR 3 ANS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, de nommer monsieur Réjean Richard à titre de représentant pour la Municipalité de La Motte pour l’office d’Habitation du berceau de l’Abitibi, pour une période de trois ans.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 259

CONFORMÉMENT à l’article 445 du Code municipal, je soussigné Pascal Bellefeuille, conseiller, donne l’avis de motion de la présentation, lors d’une prochaine séance du conseil, d’un règlement visant l’adoption du Règlement # 259 relatif aux taxes de services ;

CONFORMÉMENT à l’article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l’article 445 CM, le responsable de l’accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

A pour but de fixer le taux des taxes de services pour l’année 2026.

25-12-141 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 259 RELATIF AUX TAXES DE SERVICES**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu d’adopter le projet de règlement # 259 relatif aux taxes de services ;

ADOPTÉE

25-12-142 **LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES**

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 10 novembre 2025 :

<u>Nom et adresse</u>	<u>Matricule</u>	<u>No.Lot</u>	<u>Taxes</u>	<u>Intérête et pénalités</u>
Martine Lemay 46, ch. du Portage La Motte (Québec) J0Y 1T0	0048-52-4559	4 593 112 4 593 665	Foncière 2024 : 307.26\$ Services 2024 : 175.50\$ Foncière 2025 : 636.48\$ Services 2025 : 355.50\$	Intérêts : 151.80\$ Pénalités : 40.64\$ Frais : 25.00\$

CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu

QUE la greffière-trésorière, conformément à l’article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d’Abitibi, la désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

ADOPTÉE

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt du registre des déclarations faites par un membre du conseil pour l’année 2025.

25-12-143 **POLITIQUE SALARIALE 2026**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d’adopter la politique salariale 2026 avec une augmentation du taux de base 2025 de 3 % qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE

25-12-144 **ADOPTION DU TAUX D’INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu, que tout compte dû, porte intérêt à raison de treize pour cent (13 %) par an, ainsi qu’une pénalité de cinq pour cent (5 %) à compter de l’expiration du délai pendant lequel tout compte doit être payé.

ADOPTÉE



ADOPTÉE

25-12-146 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ